

COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 27 JANVIER 2017

Le vingt-sept janvier deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt janvier deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETTIER, Pascale CHAUSSON, Isalyne HERIVEAU (partie avant le 5^{ème} objet de la séance).

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Jean-Marie FROGER, Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Louis BAUSSAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Maire présente la liste des projets d'investissement à envisager en 2017 pour inscription au budget communal (certains projets sont en attente de devis).

PROJET	Coût (prévisions)	Subventions (prévisions)
Budget général		
<u>Ecole</u>		
Stores école	2 000 €	
Chauffe-eau	500 €	
Accessibilité.....	1 500 €	
<u>Logement communal</u>		
Réfection toiture.....	4 202,81 €	
<u>Cantine</u>		
Peinture cantine.....		
Accessibilité.....		
<u>Garage rue des écoles</u>		
- Aménagement local pour asso.....		
<u>Zone de loisirs</u>		
Aménagement chemin piétonnier :		
Frais d'étude du projet IRPL.....	6 678 €	DETR, Fonds européen
<u>Mairie</u>		
-Matériel employés communaux.....		
<u>Eglise</u>		
-Echelle pour clocher.....		
<u>Cimetière</u>		
-Aménagement jardin du souvenir.....		
- Relevage des tombes (une rangée).....		
<u>Salle polyvalente HB</u>		
-hall d'entrée.....	15 000 €	
-écran de projection, vidéoprojecteur et enceintes.....		
-estrade en bois.....		
<u>MJC</u>		
- porte du garage		
<u>Impasse des fauvelles</u>		
-2 lampadaires.....		

2nd OBJET : REVISION DU LOYER ET DES CHARGES DU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que l'indice de référence des loyers de l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2016 est 125,50 soit une légère hausse de + 0.18 %. Il rappelle le montant du loyer et des charges 2016 de Mme Liberge Elisabeth :

Mme Liberge Elisabeth	Révision au 1/02/2016
	Loyer 278 €
	Charges 134 €

Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer et les charges présentés ci-dessus pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le loyer et les charges 2016 de Mme Liberge Elisabeth pour l'année 2017.

3^{ème} OBJET : DEVIS REFECTION TOITURE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que M Jérôme CHERON a transmis un devis concernant le remplacement des gouttières du logement communal situé au 6 rue des écoles. Le coût des travaux est de 4 202,81 € TTC (le chantier pourrait être réalisé pendant les vacances de février 2017).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

4^{ème} OBJET : DEVIS IRPL -

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre du projet d'un aménagement piétonnier entre la zone de loisirs et la Rue des Fleurs, il convient de faire appel à un cabinet d'études. La commune a reçu un devis d'IRPL « Ingénierie Routière des Pays de la Loire », le montant de cette étude + levé topographique est de 6 420 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à valider cette étude et à signer le devis présenté ci-dessus.

5^{ème} OBJET : BILAN FINANCIER DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire informe les conseillers que durant l'année scolaire 2015-2016, 42 enfants en moyenne ont fréquenté la cantine chaque jour (57 l'année précédente). 6 033 repas ont été servis durant cette année scolaire (7 733 repas l'année dernière). La charge de la commune s'élève à 19 162 €, en conséquence, le coût de revient d'un repas est de 6,27 € (contre 5,46 € en 2014/2015).

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

6^{ème} OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2017

Suite à ce bilan, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du repas de la cantine comme suit :

Enfants de la maternelle : 2,80 €

Enfants de la primaire : 3,25 €

Adultes : 5,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs présentés ci-dessus pour septembre 2017.

7^{ème} OBJET : EXÉCUTION ANTICIPÉE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2017 (DETAIL PAR CHAPITRE ET ARTICLE)

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2016 pour le budget principal 2017 détaillées de la manière suivante :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 434 303 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 108 576 €, soit 25% de 434 303 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles soit 72 437 €
 - Article 21318 : 8 000 €
 - Article 2132 : 34 000 €
 - Article 21578 : 741 €
 - Article 2183 : 275 €
 - Article 2184 : 82,50 €
 - Article 2188 : 1 250 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours soit 5 965 € (à l'article 2313)
- Chapitre 27 Autres immobilisations financières soit 2 416 € (à l'article 27638)

TOTAL = 80 818 € (inférieur au plafond autorisé de 108 576 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

8^{ème} OBJET : PROBLEME ASSAINISSEMENT CHEZ UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que M et Mme Leclerc Grégory demeurant au 8 square Robert Paumier l'ont sollicité afin de prendre en charge une partie de leurs frais d'assainissement suite à une fuite d'eau sur le purgeur sur la vanne après compteur qui a engendré une surconsommation.

En effet, sur la facture d'eau-assainissement émanant du SAEP Dollon en décembre 2016, la partie assainissement était de 148,75 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale que soit retenue sur la facture du SAEP Dollon de M et Mme Leclerc de décembre 2016 une consommation de 100 m³ pour 85 euros HT sur la partie assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir sur la facture du SAEP Dollon de Mme Leclerc de décembre 2016 une consommation de 100 m³ soit 85 € HT sur la partie assainissement.

9^{ème} OBJET : DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commission du CCAS s'est réunie le 11 janvier 2017 afin d'étudier deux demandes d'aides individuelles concernant des impayés d'énergie.

Après en avoir examinés les dossiers, les membres ont décidé à l'unanimité de ne pas accorder d'aides pour ces deux demandes.

Il convient de se substituer à l'avis de la commission du CCAS et de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'avis du CCAS concernant les deux demandes citées ci-dessus.

10^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Point sur le Petit journal** : il sera imprimé chez ITF imprimeurs situé à Mulsanne, un mail sera envoyé aux conseillers municipaux afin de s'organiser sur la distribution du bulletin la semaine prochaine.

• **Nomination de délégués au Gesnois Bilurien Communauté de communes** :

- . Commission enfance et jeunesse : Cédric CATOIS
- . Commission culturelle : Cyrille PELLETIER
- . Commission aménagement numérique : Cyrille PELLETIER
- . Commission mutualisation : Florence BARBIER
- . Commission PLUⁱ et Scot : Michel FROGER

- **Lecture d'un courrier de la mairie de Tresson** concernant une proposition d'entrevue avec le directeur du centre social de Montfort-le-Gesnois portant sur le fonctionnement du centre social et plus particulièrement sur les modalités de fonctionnement de leur épicerie solidaire

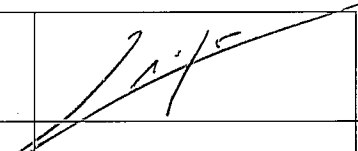
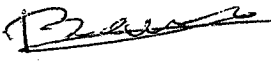
- **Courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles** concernant la protection de la tombe d'Hélène Bertaux au titre des Monuments Historiques, la commission a émis un avis favorable à la *présentation* de ce dossier lors d'une prochaine séance plénière de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. Elle a également souhaitée que soit étudiée l'éventualité d'une présentation conjointe de l'ancien atelier d'Hélène Bertaux au château de Lassay.

- Prises de Dates :

- 17 février 2017 prochain CM (vote des subventions 2017 aux associations)
- 17 mars 2017 vote des budgets 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	<i>Partie avant le 5^{ème} objet</i>
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	excusé
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	excusée
Jérôme CHERON	excusé	Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN Secrétaire de séance		Cyrille PELLETIER	